

La Ville refuse le projet immobilier rue des Bruyères à Cointe parce qu'il prévoit l'abattage de 70% des arbres existants

La Ville de Liège a refusé le projet de construction de 44 appartements en deux blocs dans la rue des Bruyères à Cointe. Elle estime qu'il ne respecte pas le bâti existant et le Plan Canopée qui veut conserver un maximum d'arbres dans la Ville.



C'est ce projet rue des Bruyères qui vient d'être refusé. - S.P.



Par **Luc Gochel**
Journaliste à La Meuse
Publié le 23/12/2022 à 16:26

En octobre dernier, une enquête publique était organisée à Cointe suite à la demande du promoteur ImmoBel de construire 44 appartements en deux immeubles de cinq étages et deux espaces pour professions libérales, sur une parcelle boisée de 7.500 m² située en bas de la rue des Bruyères. Il s'agissait en fait d'un ancien projet de 60 appartements sur neuf étages qui avait été revu à la baisse.

« Ce nouveau projet prévoit l'abattage de 67 % des arbres qui y sont situés, soit plusieurs centaines, lançait alors Aurore Desonnay, la vice-présidente du comité de riverains de Cointe. C'est un nouveau projet démesuré pour la quiétude du quartier. Un règlement urbanistique interdit à toutes les maisons du quartier de construire un étage supplémentaire et on viendrait ici accepter ces immeubles ? C'est n'importe quoi. »

Lire aussi | [Un nouveau projet immobilier rue des Bruyères à Cointe, le troisième, soulève un nouveau tollé des habitants](#)

1.347 plaintes

Son appel à la pétition a été entendu puisque pas moins de 1.347 plaintes ont été déposées au service de l'urbanisme pour s'opposer au projet. Et ce vendredi, le collège échevinal lui a opposé un refus.



L'échevine de l'urbanisme Christine Defraigne. - S.P.

« Le manque d'intégration dans le bâti existant, la forte minéralisation du site et surtout le déboisement significatif de la parcelle qui ne saurait être compensé par les aménagements de reboisement projetés, sont les principaux arguments avancés par l'échevine de l'Urbanisme Christine Defraigne (MR). Cette perte de biodiversité est incompatible avec le Plan Canopée. »

Elle tient également à rappeler que les toitures végétalisées ne remplaceront jamais de vrais arbres. « Le terrain contient de nombreux très gros arbres vivants, 600 m² de lisière et de gros terriers (renards ou blaireaux). »

Privilégier le bâti existant

La Ville veut désormais privilégier la réhabilitation de bâtiments existants, la reconversion des friches et le développement de nouveaux logements en limitant l'artificialisation et le déboisement. « Dans le contexte actuel d'urgence climatique, il est primordial de conserver la nature en général et les arbres en particulier pour lutter contre les îlots de chaleur urbains », ajoute-t-elle.



Les trois projets actuels dans le quartier des Bruyères à Cointe. - S.P.

Pour rappel, deux autres projets sont en stand-by dans le quartier. Celui développé sur la prairie de la rue des Bruyères (projet dit Besix, situé en face) est toujours en cours d'analyse tandis que le nouveau projet General Construction, situé le long du boulevard Kleyer, n'a toujours pas été redéposé auprès de l'urbanisme.